

LA MURAZ



Bulletin Municipal n°57



Informations - Sommaire



De Jules VERNE ... à La Muraz

Ce jeudi 12 juillet en début de soirée, deux montgolfières ont survolé la commune et atterri au Mont d'en Bas dans les champs proches des habitations. Leur voyage ne fut pas de 5 semaines mais elles arrivaient de Suisse.

M-E.L.

Journal communal de La Muraz n° 57

Parution biannuelle gratuite - Tirage 550 ex.

Responsable de la publication

Nadine Perinet

Commission du bulletin

Membre de la commission :

Marie Noëlle Bovagne – Marie-Ange Dupont,
Marie-Edith Locher – Nadine Perinet,
Etienne Toullec.

Membre externe de la commission :

Camille Dubois – Comité APE – Equipe enseignante
Jean-Louis Dupont-Descombes – Cindy Janvrin
Gianni Guérini – Yves Jacquemoud – Michel Lemaire
Marie Olgiati – Viviane Pellet

Photos de couverture :

Dorian Laruz

Impression

Atelier d'impression Arbusigny - 06 01 87 93 14
Bulletin imprimé sur papier FSC

Sommaire

Le mot de M ^{me} le Maire	1
Compte-rendus des conseils municipaux	2-9
Nos services techniques.....	10
Aménagements du cimetière.....	10-11
Réhabilitation et construction du groupe scolaire.....	12
Déménagement du Portakabin et démolition de la Coop ..	13
Plan Local d'Urbanisme.....	13
Etat-Civil.....	14
Urbanisme.....	14-15
Consultance architecturale.....	15
Nos finances / Finances communales.....	16-17
Les rythmes scolaires.....	18
Petit bilan à la cantine et à la garderie !.....	18
Partenariat garderie-bibliothèque.....	19
Remise des dictionnaires.....	19
Soirée jeux de société de l'automne.....	19
Repas des Aînés / Gym Aînés.....	20
Rôle du CCAS / Service de car.....	21
L'Epiphanie à la Croisette.....	22
Voeux de M ^{me} le Maire / Voeux intercommunaux.....	22
Epiphanie et Mardi gras des Aînés.....	23
Matinée environnement.....	23
Cérémonie du 8 mai.....	23
Fêtes des Mères.....	24
Concert de l'Harmonie municipale de Reignier.....	24
Promenade des Aînés.....	25
Formation informatique.....	25
Les dangers domestiques / Sortie raquettes.....	26
Ski de fond à Plaine-Joux.....	27
Visite à la boulangerie / Visite à la Ferme de Follon.....	27
Carnalasnagnes - APE / Marché aux plantons.....	28
Soirée du 13 juillet / Diffusion coupe du monde.....	29
Sauce coffe / Matinée Beauté.....	30
Fête de l'Association Sports et Loisirs.....	31
Ateliers découvertes de l'A.S.L.....	31
Soirée Théâtre / Les Muriens: Journée gauloise.....	32
Sensibilisation de la faune sauvage.....	33
Counours de belote des AFN / Matinée dédicace.....	34
Rallye des Bornes.....	34
Randonnée Saveurs et Paysages.....	35
Mont Salève en marches.....	35
Des Nouvelles du Syndicat Mixte du Salève.....	35
Cabine téléphonique.....	36
Protégeons nos cours d'eau.....	36



Le mot de M^{me} le Maire



**Chère habitante,
cher habitant,**

Nous avons vibré, vous avez vibré, la France entière a vibré ! Aujourd'hui, nous sommes tous derrière nos champions du monde !

La victoire a le mérite de susciter une émotion collective positive. Nous avons besoin de ces doux

moments d'euphorie partagés, qui laissent une joyeuse empreinte indélébile. Qu'il est beau ce moment, singulier, émouvant ce mouvement qui nous entraîne à partager nos émotions au cœur de la foule, ce moment de liesse ! La machine à fabriquer des souvenirs s'est mise en marche... 2018, l'année de la victoire de la France, j'y étais... j'avais 2 ans, j'avais 10 ans, qu'importe l'âge. On épinglera cette année sur le fil de notre mémoire.

Les mois de juillet et août sont généralement synonymes de vacances pour une grande majorité d'entre nous, en espérant que chacun pourra bénéficier d'un peu de repos et de détente où qu'il soit. Avec l'été, c'est l'espérance de jours plus beaux et chauds, avec une météo clémente pour tous. Et du soleil, nous en avons tous besoin tant il est salutaire pour la santé et le moral, mais aussi pour les activités de plein air, agricoles et de loisirs.

Il est paradoxal de consacrer un thème aux écoles alors que la saison estivale est surtout associée aux vacances. Cette année scolaire qui se termine marque aussi la fin de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et donc des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) sur notre commune. Je voudrais, à cette occasion, remercier tous les intervenants qui ont œuvré, de près ou de loin, pour la réussite de cette réforme. Finis les mouvements aux alentours de l'école le mercredi matin ! Cette décision, difficile à prendre pour des élus qui se sont beaucoup impliqués lors de la mise en place des N.A.P. en septembre 2014, l'a été dans le plus grand respect de la démocratie, puisqu'elle prend en compte le résultat de la consultation faite auprès des parents d'élèves et du vote du personnel enseignant. Il en est de même pour le changement d'horaire qui sera désormais 8h30-12h/13h30-16h.

Dans le chapitre école toujours, un gros projet démarre, celui des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire. Le paysage a déjà changé, pour certains la nostalgie de voir disparaître le bâtiment de la Coop où tant de manifestations se sont déroulées. Je sais tous les désagréments que ce chantier occasionnera, le bruit, le manque de place sur le parking certains matins, le ralentissement sur les

routes, le va et vient des camions ; mais pour mener à bien ces travaux depuis longtemps attendus, je vous demanderai un peu de patience et de tempérance. Certains jours, je me ferai maudire et enguirlander je le sais et je peux le comprendre. Un tel chantier sur site occupé est complexe à gérer. Nous mettrons tout en œuvre pour l'organiser au mieux, dans les délais impartis, en limitant tant que peut se faire les nuisances et appelons tout un chacun à la compréhension et à la tolérance.

En cette saison où tout pousse, nos employés municipaux consacrent une part importante de leur temps à l'entretien de nos espaces verts. Rappelons que notre commune s'est engagée depuis trois années dans un plan de réduction en vue de l'élimination des produits phytosanitaires. De ce fait, nos espaces collectifs retrouvent davantage de verdure, dans le respect de la biodiversité. Acceptons que le paysage se modifie et stoppons les critiques pas toujours plaisantes à entendre !

Enfin, l'été 2018 marquera la délocalisation de nos deux grosses manifestations estivales ; elles se tiendront dorénavant au niveau de la salle polyvalente et de ses abords avec chapiteau. Pour rappel, la salle polyvalente a pour vocation d'accueillir la vie associative telle qu'elle s'exerce au travers des différentes associations locales. Elle peut être également louée à des particuliers dans le cadre d'organisations festives familiales ou encore à des organismes ou associations extérieurs à la commune. Nous bénéficions d'un bâtiment ultra fonctionnel avec des infrastructures de qualité, la cuisine notamment avec un équipement professionnel, une sonorisation moderne avec un limiteur de décibels. Tous les lieux ouverts au public doivent en effet être équipés de cet appareil pour limiter le niveau sonore des musiques amplifiées.

Ces fêtes champêtres accueillent de nombreuses personnes du village et des alentours. Le maximum est fait en terme de sécurité pour le voisinage et les consignes sont données pour le respect des alentours.

Ces manifestations sont le cœur et la vie de nos villages, elles contribuent au tissu social, au lien intergénérationnel et sont un temps fort du « mieux vivre » ensemble.

Passionnément, bel été à vous en bleu blanc rouge !

Nadine Perinet, Maire

Juin 2018

« Il n'y a pas de honte à préférer le bonheur. » Albert Camus



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick, Cindy JANVRIN, Alexis BOVAGNE

Conseil Municipal du 06 février 2018

Excusée : Marie-Noëlle BOVAGNE Procuration : 0
Absent : Yannick JANIN

L'Association Les'Muriens propose de construire un abri au-dessus de la table de pique-nique située à proximité du four à pain. Les membres de cette association, comme d'autres et même des particuliers utilisent cet espace à certains moments de l'année. Afin qu'il puisse être utilisé avec moins de contraintes climatiques, trois membres des Muriens sont venus présenter le projet envisagé :

- Abri couvert d'une emprise d'environ 36 m² (6 m x 6m)
- Couverture en tuiles rouges
- Piliers en bois brûlé se rapprochant de la couleur de la poutraison du four à pain.

Ils présentent les plans (structure complète, détails de charpente), une insertion dans le paysage, une maquette virtuelle.

Ils informent de leurs compétences professionnelles en la matière et de leur volonté de construire gracieusement ce bâtiment. Le devis pour les matériaux et les fournitures s'élève à environ 7300,00 €.

Madame le Maire rappelle que ce bâtiment restera propriété de la commune et à usage public et suggère une prise en charge des fournitures par la commune.

L'assemblée aborde les démarches administratives à suivre (dépôt de déclaration préalable).

Elle émet un avis de principe favorable sur le projet (forme, taille, couleur du bâtiment, prise en charge des matériaux et fournitures par la commune, construction réalisée gracieusement par l'association) mais demande des plans complémentaires (coupes de niveau notamment) et de toiture (2 ou 4 pans) qui seront étudiés en commission bâtiment et urbanisme.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2017.

2. Recouvrement de créances

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Presbytère, situé au 1er étage du bâtiment de la Mairie est occupé par l'Association Saint Antoine.

Aussi y-a-t-il lieu de recouvrer une somme due au titre des consommations de gaz et d'électricité par l'occupant qui, forfaitairement s'élèvent à 2 729.37 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o Autorise Madame le Maire à émettre un titre de 2 729.37 €

au nom de cette association.

3. Ouverture de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée que des factures d'investissement vont être à régler avant le vote du budget primitif de l'année 2018.

Pour ce faire, elle propose de voter les ouvertures de crédit suivantes qui seront reprises dans le prochain budget :

Chapitre-article	Chapitre	Article	Montant
21 83	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique	225,96 €
21 88	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	1401,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Approuve cette proposition,
- o Vote ces ouvertures de crédits qui seront reprises au budget principal de 2018.

4. Office National des Forêts (ONF) : plan d'actions 2018

En application de l'article R 143.10 du Code Forestier, l'ONF propose cette année le programme d'actions qu'il préconise pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Pan European Forest Certification : promotion de la gestion durable de la forêt).

Des travaux sylvicoles éligibles à une subvention du Conseil Régional, des travaux de dégagement et des travaux de maintenance (entretien) sont proposés. Madame le Maire rappelle que les ventes de 2017 ont rapporté environ 13 000.00 € (solde d'un reliquat en attente de perception) mais qu'il n'y a pas de vente prévue cette année.

L'assemblée souhaite pérenniser le patrimoine communal et s'exprime favorablement sur une partie des travaux :

- o Travaux sylvicoles « susceptibles d'être subventionnés »
 - Intervention en futaie irrégulière
5 072.50 € HT
(relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches, avec finition spéciale)
Localisation : parcelle 3 – 2.5 ha
- o Travaux de maintenance
 - Entretien de périmètre
4 451.00 € HT
Localisation : parcelle 8

Total : 9 523.50 € HT

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Décide de faire effectuer les travaux ci-dessus détaillés,
- o Souhaite solliciter l'aide du Conseil Régional pour les travaux « susceptibles d'être subventionnés »,
- o Charge Madame le Maire de transmettre la décision à l'ONF.

5. Communauté de Communes Arve et Salève : modification de statuts



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

La communauté de Communes Arve et Salève, composée des huit communes : Arthaz Pont-Notre-Dame, Arbusigny, Monnetier-Mornex, La Muraz, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Scientrier, a été créée par arrêté préfectoral du 9 novembre 1993.

Depuis lors, les statuts ont fait l'objet de plusieurs modifications des statuts reconnues successivement par arrêtés préfectoraux dont le dernier date du 15 mai 2017.

Vu la Loi NOTRE du 7 août 2015 initiant la dynamique d'élargissement des compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et portant nouvelle organisation territoriale de la république et qui précise que les compétences eau et assainissement, rentrent de plein droit dans le champ des compétences obligatoires des communautés de communes en 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-5, L5211-17, L5211-20, L5214-16, L5214-21 et L5711.7,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève, Considérant les enjeux et les projets à engager pour le territoire, Considérant que pour toutes ces raisons il convient de redéfinir et étendre les champs d'interventions de la Communauté de Communes Arve et Salève,

Vu les articles L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales Locales, précisant que le conseil municipal de chaque commune a trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, pour se prononcer sur les transferts proposés et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

Vu la délibération du Conseil communautaire le 20 septembre 2017 modifiant ses statuts ;

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 27 septembre 2017 invitant à intégrer ses remarques dans une nouvelle version des statuts pour une mise en conformité,

Des modifications statutaires sont donc proposées à l'assemblée délibérante notamment :

ARTICLE 6 : COMPETENCES OBLIGATOIRES

Compétence complétée :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

ARTICLE 7 : COMPETENCES OPTIONNELLES

Compétences rajoutées :

Eau

Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 8 : COMPETENCES FACULTATIVES

Compétence rajoutée

Assainissement des Eaux usées (collectif et non collectif) hors eaux pluviales

Considérant le rapport de présentation préalable portant exposé

des motifs

Considérant le projet des statuts modifiés,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Approuve le transfert des compétences telles qu'énumérées ci-dessus et développées dans le projet des nouveaux statuts joint à la présente délibération,

o Prend note que conformément aux dispositions de l'article L5214-21 du CGCT, la Communauté de Communes se substitue de plein droit en lieu et place des communes membres de la CCAS au sein du syndicat des Rocailles Bellecombe pour l'exercice des compétences eau et assainissement,

o Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet,

o Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le point évoqué sur l'acquisition foncière, construction, gestion et entretien de la gendarmerie implantée sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève doit être supprimé. Cette modification est administrativement repoussée dans l'attente du nouveau décret prorogeant la possibilité pour les EPCI de contribuer à la construction de gendarmerie après le 31/12/2017.

Ce point sera donc rajouté à la prochaine modification statutaire de la Communauté de Communes Arve et Salève.

6. LE SAPPEY : Plan Local D'urbanisme (PLU)

Vu l'article L153-16 du code de l'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 6 décembre 2017 de la commune du SAPPEY tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Considérant que le territoire de cette commune qui limite celui de LA MURAZ est classé en zone N (naturelle) ou A (agricole), limitant les constructions,

Madame le Maire invite l'assemblée à consulter le plan du projet de cette commune.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Émet un avis favorable sur le projet de PLU ainsi arrêté,

o Charge Mme le Maire d'en informer la commune du SAPPEY.

7. Carte judiciaire : motion de soutien

La précédente réforme de la carte judiciaire, engagée en juin 2007, a été d'une ampleur inédite depuis 50 ans, aboutissant à la suppression de près du tiers des juridictions.

Cette réorganisation a fait l'objet de vifs débats et posé la question des conditions d'exercice du service public de la justice et de sa présence sur le territoire.

Les économies promises et la rationalisation recherchée n'ont pas été au rendez-vous et l'objectif comptable s'est imposé le plus souvent au détriment du fonctionnement des tribunaux, sans amélioration du service au justiciable

Il serait aujourd'hui question de fusionner les Cours d'Appel de Chambéry et de Grenoble et de supprimer les Tribunaux de Grande Instance de Bonneville et de Thonon les Bains.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Se prononce pour le maintien des tribunaux de Grande



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Instance de Thonon-les-Bains et de Bonneville,

- o Proteste contre tout projet de suppression de la Cour d'Appel de Chambéry,
- o Formule son soutien à la motion relative au maintien de la carte judiciaire,
- o Charge Madame le Maire cette décision de transmettre à Monsieur le Député et à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre du Barreau de Thonon-les-Bains.

8. Commissions communales

- 19/12/2017 : Urbanisme PLU
- 26/01/2018 : Urbanisme PLU
- 02/02/2018 : Commission Affaires scolaires

9. Questions diverses

Réhabilitation et extension du groupe scolaire

Le permis de construire a été accepté le 29 décembre 2017. Il est affiché sur le terrain.

Les consultations pour les entreprises vont être lancées :

- publication prévue pour le 19/02/2018
- retour des offres pour le 13/03/2018 à 16h00
- analyse des offres pour le 27/03/2018.

Réflexion en cours pour le déplacement du Portakabin (18 m de long, 10 tonnes)...

Schéma de Cohérence

Après concertation (Préfecture, Sous-préfecture), il a été décidé, de travailler à 4 communautés de communes sur un Scot commun ou inter-scot dénommé Cœur de Faucigny :

- Communauté de Communes de la Vallée Verte,
- Communauté de Communes des 4 Rivières,
- Communauté de Communes Faucigny Glières (secteur de Bonneville)
- et Communauté de Communes Arve et Salève.

Ces 4 entités se sont engagées à associer en auditeurs libres, le Pays Rochois, Annemasse-Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois, pour travailler ensemble, à l'aménagement du territoire. La première réunion a eu lieu ce mardi 23 janvier 2018 à la mairie de Faucigny conviant 57 titulaires et 57 suppléants (chacune des collectivités dispose du même nombre de titulaire et de suppléants).

Compteurs Linky

Madame le Maire informe que le conseil municipal aura à se prononcer d'ici quelques mois sur l'installation de ces compteurs intelligents et communicants d'ENEDIS sur la commune.

Ces appareils font polémique à cause des risques de rayonnement électromagnétique.

Elle invite les membres de l'assemblée à s'informer sur ce sujet afin de pouvoir se prononcer en temps opportun.

Elle interpelle sur la possibilité d'une réunion publique d'information à organiser éventuellement avec la commune d'ARBUSIGNY.

Pour information, une réunion est organisée sur ce sujet le 8 mars 2018 à 20h00 à REIGNIER-ESERY.

Conseil Municipal du 27 mars 2018

Excusés : Yannick JANIN, Sylvie VIRET Procuration : 0
Absent : 0

Ce vendredi 23 mars 2018 le terrorisme a de nouveau frappé la France en plein cœur à Carcassonne puis à Trèbes. Cet acte a fait 4 victimes, dont le Lieutenant Colonel Arnaud BELTRAME, commandant en second du groupement de la gendarmerie de l'Aude qui s'est volontairement substitué à un otage du Super U de Trèbes.

Madame le Maire demande une minute de silence en hommage à ces quatre personnes qui ont payé de leur vie le prix de la barbarie, ce que l'assemblée suit avec recueillement.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 6 février 2018.

2. Acceptation du compte administratif 2017

Madame le Maire expose à l'assemblée le détail, tant en fonctionnement qu'en investissement, des différents postes de dépenses et de recettes.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL - TTC (Ordonnateur)						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2016		916 316.29	114 103.50			802 212.79
Opérations de l'exercice 2017	694 576.47	965 706.17	504 180.95	460 511.19	1 198 757.42	1 426 217.36
Total report 2016 et exercice 2017	694 576.47	1 882 022.46	618 284.45	460 511.19	1 312 860.92	2 342 533.65
Résultat de Clôture de l'exercice 2017		271 129.70	43 669.76			227 459.94
Restes à réaliser 2017 à reporter en 2018			41 117.14		41 117.14	
TOTAUX CUMULES (report 2016, exercice 2017 et RAR 2017)	694 576.47	1 882 022.46	659 401.59	460 511.19	1 353 978.06	2 342 533.65
RESULTATS DEFINITIFS		1 187 445.99	198 890.40			988 555.59

En synthèse, elle présente les comptes administratifs du budget principal, dressés pour l'exercice 2017, et les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

Elle quitte ensuite la salle le temps du vote laissant Monsieur Etienne TOULLEC, conseiller délégué aux finances, soumettre le vote à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants

- o Approuve le compte administratif de l'exercice 2017.

3. Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017.

4. Affectation du résultat 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :

Section Fonctionnement	Bilan de Clôture 2017		Affectation du résultat		
	Exédent 2016 (002)	916 316.29 €	Compte 002 (BP 2018)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2016)	988 555.59 €
Total des Recettes	965 706.17 €				
Total des Dépenses	694 576.47 €				
Résultat de l'exercice	271 129.70 €				
Résultat à affecter F	1 187 445.99 €				

Section Investissement	Bilan de Clôture 2017		Affectation du résultat		
	Déficit 2016 (001)	114 103.50 €	Compte 1068 (BP 2018)	Excédent de fonctionnement capitalisé	198 890.40 €
Total des Recettes	460 511.19 €				
Total des Dépenses	504 180.95 €				
Résultat de l'exercice	-43 669.76 €	Compte 001 (BP 2018)	Déficit d'investissement reporté (exercice 2016)	-157 773.26 €	
Résultat à affecter I	-157 773.26 €				

Résultat à affecter F+I	1 029 672.73 €
--------------------------------	-----------------------

Résultat affecté F+I	1 029 672.73 €
-----------------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve ces affectations.

5. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 10.67 %
- Foncier bâti = 12.44 %
- Foncier non bâti = 74.49 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve et vote le maintien de ces taux,

o Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6. Vote du budget primitif 2018

Madame le Maire présente le projet du budget principal et informe des orientations qui ont prévalu à son élaboration lors de la commission finances du 09 mars 2018.

Il se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vote	1 986 127.96 €	997 572.37 €
	Résultat reporté		988 555.59 €
	Total section fonctionnement	1 986 127.96 €	1 986 127.96 €
Investissement	Vote	2 803 251.17 €	3 002 141.57 €
	Restes à réaliser	41 117.14 €	
	Solde d'exécution reporté	157 773.26 €	
	Total section investissement	3 002 141.57 €	3 002 141.57 €
Total du budget		4 988 269.53 €	4 988 269.53 €

A noter qu'à ce jour l'État n'a pu informer du montant des dotations allouées aux collectivités.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve et vote par section et par chapitre ce budget équilibré.

7. Demandes de subventions

L'Association des Parents d'Élèves de LA MURAZ et celle du Vélo Club d'Annemasse ont adressé une demande de subvention.

Conscient de l'intérêt public de ces associations (financement d'activités pour les écoliers de la commune pour l'une et animation sportive pour l'autre), le Conseil Municipal souhaite leur apporter le soutien financier suivant :

APE : 339.95 (sapins de Noël et chocolats) + 707.62 € (congelés payés, repas de Noël, abonnement téléphonique) soit 1047.57 €

Vélo Club d'Annemasse : 100.00 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

o Vote ces deux subventions :

- APE de LA MURAZ : 1047.57 €
- Vélo Club d'Annemasse : 100 €

o Autorise Madame le Maire à inscrire ce crédit au budget 2018.

8. Soutien à la motion relative au financement des Agences de l'Eau

Par communiqué de presse, l'Association des Maires de Haute-Savoie a attiré l'attention des communes sur le financement des Agences de l'Eau. Le 7 février 2018 cette association a adopté une motion dénonçant la baisse inacceptable du budget de ces agences suite aux décisions gouvernementales qui se sont traduites dans la loi de finances de 2018.

Au moment même où l'État demande aux communes d'assurer le bon état écologique des cours d'eau, il impose une baisse du budget de ces agences qui auront des conséquences sur les investissements dans les stations d'épuration, les aménagements pour limiter les crues, les programmes de restauration des rivières et de préservation des milieux aquatiques, les programmes de



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

lutte contre les pollutions, de préservation des ressources en eau potable... et ce en dépit du contexte de réorganisation des compétences eau et assainissement et de mise en œuvre de la complexe et coûteuse compétence GEMAPI.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- o Se prononce pour le soutien de la motion adoptée par l'Association des Maires de Haute-Savoie le 7 février 2018,
- o Proteste contre la baisse du budget de ces agences,
- o Déploie le désengagement de l'Etat (baisse de financement concomitant au transfert de compétences),
- o Charge Madame le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie.

9. Décisions prises par délégation

Acquisition d'une faucheuse/épareuse à bras articulé :

BOSSON – 74380 CRANVES-SALES :

29 760.00 € TTC prix de vente avec reprise du tracteur Renault 754 de 8 760 € à déduire soit 21 000 € TTC

CHAVANEL – 74800 LA ROCHE SUR FORON:

33 955.20 € TTC prix de vente avec reprise tracteur Renault 754 de 3 000 € à déduire soit 30 955.20 € TTC

NOREMAT – 54714 LUDRES:

34 929.60 € TTC prix de vente sans reprise du tracteur Renault 754 soit 34 929.60 € TTC.

10. Commissions communales

23/02/2018 : Urbanisme PLU

27/02/2018 : Communication (bulletin communal)

02/03/2018 : Urbanisme dossiers en cours

06/03/2018 : Jeunesse Culture et Sport

09/03/2018 : Commission Plan Local d'Urbanisme

09/03/2018 : Commission finances

13/03/2018 : Commission des marchés publics

Ouverture des plis de 4 lots relatifs au projet de l'école, relevé des prix et contrôle de la présence des pièces

en présence de l'économiste (aucun lot infructueux).

Ce dernier analyse actuellement les offres sur le fond et rendra compte de leur contenu lors d'une seconde réunion programmée le mercredi 28/03/2018 : l'attribution des lots pourra avoir lieu.

Prochaines commissions :

28/03/2018 : Commission des marchés publics

30/03/2018 : Commission Communale des Impôts Directs

03/04/2018 : Commission Plan Local d'Urbanisme en présence des Personnes Publiques Associées + Dossiers en cours

05/04/2018 : Commission scolaire

09/04/2018 : Centre communal d'action Sociale

10/04/2018 : Commission Bâtiments/voirie

24/04/2018 : Communication

11. Affaires diverses

Rythme scolaire

Madame le Maire informe que la demande conjointe Mairie/Conseil d'école relative à l'aménagement du rythme scolaire a reçu un avis favorable de Monsieur le Directeur de l'Académie

(décret 2017-1108 du 27/06/2017).

A partir de la rentrée de septembre 2018 et pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, les horaires de l'école primaire publique seront les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Elle rappelle qu'ils répondent au souhait majoritairement exprimé par les parents lors d'un sondage et au consensus trouvé avec l'équipe enseignante.

Cantine et garderie municipale

Madame Marie-Edith LOCHER informe du besoin de mettre en place un guide des bonnes pratiques en matière d'hygiène :

- Suivi par un laboratoire d'analyse
- Formation hygiène des employés
- Achat de fournitures spécifiques au milieu de la restauration (gants, charlottes, balais, raclettes, produits...)
- Services d'une entreprise de lutte contre les insectes et les rongeurs
- Tenues de travail et entretien de celles-ci
- Plan de maîtrise sanitaire (protocole, ergonomie des agents...)
- Pharmacies (agents, enfants...).

Elle travaille actuellement activement à la mise en place de ces nécessités qui auront un coût inévitable.

Mise en vente d'un tracteur

Le tracteur Renault 981-4 n'a plus de réelle utilité pour la collectivité. Cet engin de 1979 mais d'un très bon état général a été mis en vente au plus offrant (affichage dans les hameaux de la commune).

Date limite de dépôt le mardi 10 avril 2018 à 16h00 : ouverture publique des offres le jour même à 19h00.

Journée environnement et collecte des encombrants / Repas des Aînés

Cette manifestation aura lieu le 28/04/2018. Madame le Maire requiert la participation des élus pour tenir la permanence aux bennes. Les personnes disponibles et volontaires sont inscrites sur un tableau lors de cette séance.

Le repas des aînés aura lieu le lendemain. Madame le Maire informe de la préparation de la salle le samedi et insiste sur le besoin de participation des élus et des membres du Centre Communal d'action Sociale le dimanche.

Cours d'informatique à destination des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale met en place une session de 2 heures d'initiation à l'informatique durant les vacances de Pâques. Cette formation sera dispensée par un professionnel contre participation financière de 30 € des bénéficiaires.

Défense incendie

Cette compétence était alors partagée entre le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (entretien des bornes incendie) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui effectuait le contrôle hydraulique.

Depuis 2017 elle doit être reprise par les communes qui, en cette année 2018, doivent établir un recensement des bornes incendie sur leur territoire. Ce bilan devrait être établi gracieusement par le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe. Il assurera aussi gratuitement l'entretien des bornes en 2018... mais probablement pour la dernière année.



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Fonds Air Bois

Une réunion a eu lieu ce matin mardi 27 mars 2018 à REIGNIER-ESERY afin de faire un retour sur l'enquête qui a eu lieu sur le territoire intercommunal.

A noter la volonté du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes Arve et Salève d'étendre les aides financières pour le renouvellement de moyens de chauffage à toute les communes de la CCAS y compris Arbusigny et La Muraz bien que ces dernières n'appartiennent pas à la zone à risques. Ils souhaitent une uniformité du bénéfice de ces financements pour tous les habitants.

Conseil Municipal du 03 mai 2018

Excusés : Cindy JANVRIN, Denis MEYNET, Christian ZANOLLA

Procuration : 0 Absente : Sylvie VIRET

Les services de la Sous-Préfecture ont confirmé la possibilité de déposer une demande de subvention « dotation de soutien à l'investissement public local » avant le 14 mai 2018.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

en l'absence de remarques et à l'unanimité,

o Approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018.

2. Emplois saisonniers

Madame le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, à l'entretien des bâtiments scolaires,

Il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent (adjoint technique) à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 15 juin 2018 au 30 septembre 2018,

o Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,

o Décide que la rémunération sera comprise entre l'IB 374 et l'IB 404,

o Habilite le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

3. Document d'urbanisme : modernisation du contenu des Plans Locaux d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et R151-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DL 2015 11 01 en date du 3 décembre 2015 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), précisant les objectifs poursuivis et arrêtant les modalités de la concertation ;

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du Code de l'Urbanisme ;

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du Livre 1er du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme ;

Madame le Maire rappelle que :

L'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 emporte une nouvelle codification de la partie législative du livre 1er du Code de l'Urbanisme qui s'intitule désormais « réglementation de l'urbanisme » et non plus « règles générales d'aménagement et d'urbanisme ». Cette recodification est réalisée sans modification de la règle de droit, sous réserve toutefois des modifications qui seraient rendues nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes, la cohérence rédactionnelle des textes, pour harmoniser l'état du droit et abroger les dispositions obsolètes sans objet.

L'objectif est de retrouver des divisions claires et cohérentes, permettant de simplifier l'accès aux normes pour les citoyens. Cet exercice participe à la démarche de simplification administrative. Les dispositions de cette ordonnance sont entrées en vigueur le 1er janvier 2016.

Parallèlement à ces dispositions législatives, le décret n°2015-1783 en date du 28 décembre 2015 emporte recodification du livre 1er de la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme et modernisation du contenu des Plans Locaux d'Urbanisme. Il préserve les outils préexistants, tout en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les communes et les intercommunalités. Il opère aussi la mise en conformité de la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme avec les dispositions issues des lois suivantes : la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Les objectifs principaux de cette modernisation du contenu des PLU sont les suivants :

- Prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuel (renouvellement urbain, mixité, préservation de l'environnement, nature en ville, ...),

- Offrir plus de souplesse et de possibilités aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux,

- Favoriser un urbanisme de projet en donnant plus de sens au règlement du PLU : le règlement du PLU sert de projet et non plus l'inverse,

- Simplifier le règlement et faciliter son élaboration,

- Clarifier et sécuriser l'utilisation d'outils innovants déjà mis en œuvre par des collectivités.

Parmi les évolutions et clarifications apportées par ce décret, se



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

distinguent notamment :

- Une nouvelle structuration du règlement de PLU,
- De nouvelles dispositions réglementaires pour le PLU parmi lesquelles une liste clarifiée et exhaustive des destinations de constructions.

Conformément à l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 emportant recodification du livre 1er de la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme et modernisation du contenu des Plans Locaux d'Urbanisme, concernant les procédures d'élaboration ou de révision générale en cours initiées avant le 1er janvier 2016, les nouvelles possibilités réglementaires susmentionnées ne peuvent s'appliquer que si une délibération du Conseil Municipal se prononçant en faveur de l'intégration du contenu modernisé du PLU intervient au plus tard lors de l'arrêt du projet de PLU. Sinon, elles s'appliqueront lors de la prochaine révision du PLU.

Le PLU de La Muraz étant en cours d'élaboration, la commune peut choisir entre conserver les dispositions précédentes du Code de l'Urbanisme ou adopter le contenu modernisé du Code. En choisissant d'intégrer les dispositions modernisées, le PLU de La Muraz :

- Se mettra en cohérence avec la nouvelle numérotation des différents Code de l'Urbanisme autant sur la partie législative que réglementaire,
- Intégrera la nouvelle structuration du règlement ce qui facilitera la lecture et le contrôle de son contenu au regard des possibilités offertes par le Code de l'Urbanisme recodifié et modernisé,
- Intégrera la clarification de certaines dispositions : surfaces éco-aménageables, limitation du ruissellement, etc...,
- Sécurisera juridiquement l'emploi des règles graphiques, qualitatives et alternatives,
- Sécurisera la définition et la délimitation des zones.

Considérant que pour une meilleure cohérence entre le contenu du PLU, ses références réglementaires et la recodification et modernisation du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de faire application des dispositions du Code de l'Urbanisme en vigueur à compter du 1er janvier 2016,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- o Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-1 et R151-1 et suivants,
- o Vu la délibération du Conseil Municipal DL 2015 11 01 en date du 3 décembre 2015 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), précisant les objectifs poursuivis et arrêtant les modalités de la concertation,
- o Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du Code de l'Urbanisme,
- o Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme,
- o Applique au PLU de La Muraz en cours d'élaboration l'ensemble des articles R151-1 et suivant du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

4. Communauté de Communes Arve et Salève : modification des statuts

La communauté de Communes Arve et Salève, composée des huit communes : Arthaz Pont-Notre-Dame, Arbusigny, Monnetier-Mornex, La Muraz, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Scientrier, a été créée par arrêté préfectoral du 9 novembre 1993.

Depuis lors, les statuts ont fait l'objet de plusieurs modifications reconnues successivement par arrêtés préfectoraux dont le dernier date du 13 février 2018.

Vu la Loi NOTRE du 7 août 2015 initiant la dynamique d'élargissement des compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et portant nouvelle organisation territoriale de la république et qui précise que les compétences eau et assainissement rentrent de plein droit dans le champ des compétences obligatoires des communautés de communes en 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-5, L5211-17, L5211-20, L5214-16, L5214-21 et L5711.7,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève, Vu les articles L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales Locales, précisant que le conseil municipal de chaque commune a trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, pour se prononcer sur les transferts proposés et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 mars 2018 N° 2018 02 031 modifiant ses statuts ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arve et Salève reçu le 30 mars 2018 notifiant la délibération du 14 mars 2018 N° 2018 02 031,

Considérant le projet en cours d'étude : extension de la gendarmerie,

Considérant qu'il est opportun de profiter de cette modification pour reformuler la rédaction des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève,

Des modifications statutaires sont donc proposées à l'assemblée délibérante notamment :

ARTICLE 6 : COMPETENCES OBLIGATOIRES

Points modifiés :

6-1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

6-1.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

6-1.2 SCOT et schémas de secteur.

6-2.2 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Le reste des compétences obligatoires reste inchangé.

ARTICLE 7 : COMPETENCES OPTIONNELLES

Points modifiés :

7-1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

7-2 Politique du logement et du cadre de vie pour les actions d'intérêt communautaire.

Le reste des compétences optionnelles reste inchangé.

ARTICLE 8 : COMPETENCES FACULTATIVES



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Point supprimé :

8-1 transports (intégrés dans l'intérêt communautaire de l'aménagement de l'espace sous « mobilité »)

Points rajoutés :

8-2 Aménagement, création et entretien des parkings relais.

8-4 Construire, y compris sur les dépendances de leur domaine public, acquérir ou rénover des bâtiments destinés à être mis à la disposition de l'État pour les besoins de la gendarmerie.

Le reste des compétences facultatives reste inchangé.

Considérant la délibération du 14 mars 2018 N° 2018 02 031,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Approuve les modifications statutaires telles qu'énumérées et votées par le conseil communautaire le 14 mars 2018,

o Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes et à Monsieur le Préfet,

o Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

5. Demande de subvention « Dotation de soutien à l'investissement public local »

Madame le Maire informe l'assemblée d'un appel à projet pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) reçu de Monsieur le Préfet.

Elle indique que le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire pourrait être éligible à ce dispositif et rappelle qu'il a été découpé en 2 phases :

- Travaux préparatoires actuellement en cours (73 750 € HT)
- Travaux principaux pour lesquels les appels d'offres seront lancés prochainement (1 875 100 € HT)
- Soit 1 948 850 € HT.

Les dossiers de demande doivent être déposés en sous-préfecture pour le lundi 14 mai 2018. Madame le Maire demande l'autorisation de déposer cette demande.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention « Dotation de soutien à l'investissement public » en sous-préfecture.

6. Commissions communales

- Commission urbanisme dossiers en cours les 03 et 26/04
- Commission urbanisme PLU avec personnes publiques associées le 3/04
- CCAS 9/04
- Commission bâtiments - Voirie 10/04

Groupe scolaire

Le planning des travaux préparatoires comprenant 4 lots (désamiantage/déplombage, démolition/travaux extérieur, couverture/zinguerie et déplacement d'un bungalow) a été arrêté. Les démarches administratives (retrait amiante) sont en cours. Les travaux sur le terrain commenceront dès la fin de l'année scolaire soit début juillet 2018.

La salle de motricité ne devrait plus être accessible à partir des vacances de Toussaint 2018.

Le restaurant scolaire sera temporairement délocalisé quelques semaines à l'horizon de janvier 2019.

Abri four à pain

Etude en cours pour l'optimisation de la surface du terrain et des coûts (murs en béton banché, gabions...).

Voirie

De gros travaux sont à signaler à la Communauté de Communes dans le cadre de l'entretien courant (fossé à Lignièrès, grand virage en haut des Côtes du Fernex...). A voir aussi le goudronnage en bicouche de la place de la mairie....

Une rencontre a eu lieu avec des interlocuteurs du conseil départemental (Denis DUVERNAY et Serge KRYSKOWIAK) afin d'appréhender le dossier de la zone 30 du chef-lieu. Le recours à un cabinet d'ingénieur pour réaliser un projet d'ensemble est judicieux.

- Commission Communication le 24/04

7. Affaires diverses

Travaux du cimetière

Le nombre de cases disponibles se réduit particulièrement ces derniers temps. Des travaux étant en cours actuellement, un columbarium supplémentaire sera commandé au prestataire.

Débits de boissons

Faisant suite à un courrier reçu d'un commerçant l'interrogeant sur la réglementation relative aux débits de boissons (notamment pour les ambulants présents à La Muraz ces dernières années) Madame le Maire souhaite faire le point sur les pratiques présentes sur le territoire communal.

Elle informe l'assemblée des licences actuellement liées à la commune :

- 4 licences IV (Café des Crêts, Café DECERIER, Restaurant l'Angélick et Madame Mariam SAVERY/Auberge des Montagnards)
- 1 petite licence restaurant (Monsieur GALABERT Gérard/camion snack)
- 2 petites licences à emporter (Monsieur Fabrice MEUNIER/boulangerie et Monsieur CIPRIANO Laurent/vente sur les marchés extra communaux).

Aucun souci sur l'exploitation des licences 4 sur notre commune : à noter que compte tenu du nombre d'habitants actuel (1073) aucune nouvelle licence IV n'est envisageable sur LA MURAZ.

Pour les autres licences, par souci d'équité et de légalité, des procédures et rencontres ont eu lieu pour actualiser et aboutir aux autorisations administratives requises.

En marge de ce point, Madame le Maire ouvre le débat sur l'opportunité ou le besoin de mettre en place un droit de stationnement pour les commerçants ambulants.

Après concertation l'assemblée s'exprime favorable à l'étude et à la mise en place d'une participation de ces exploitants, ne serait-ce que par égalité avec les commerçants sédentaires de la commune.

Affaire à suivre...

Journée environnement et collecte des encombrants / Repas des Aînés

Cette matinée environnement a accueilli un nombre important de participants. Les deux bennes mises à disposition ont été remplies.

Le repas des aînés a rencontré un vif succès : moment de convivialité cher aux aînés qui y participent.



Nos services techniques

Désherbage des espaces publics

Certains lieux spécifiques comme les terrains de sport ou bien les cimetières peuvent encore être dés herbés chimiquement. Nous avons fait le choix de ne plus épandre de produits phytosanitaires dans notre cimetière : certaines zones inter-tombales ont déjà été enrobées manuellement, d'autres semées de prairie sont aujourd'hui tondues régulièrement. Enfin, quelques espaces restent à gérer pour limiter les herbes moins esthétiques à notre œil...

S'agissant des abords des bâtiments communaux (Mairie, école, salle polyvalente,...) le dés herbage est réalisé manuellement. En période pluvieuse, les adventices germent entre les moindres pavés et autres interstices telles les fissures d'enrobé ou de béton. A nous d'apprendre à moins les voir pour notre santé et celle des générations futures. Les méthodes mécaniques ou alternatives (vapeur d'eau, brûlage) ne sont pas si efficaces et peuvent aussi n'être pas durables.

G.G.



Aménagements du cimetière

L'évolution des crémations, au niveau national, connaît une perpétuelle augmentation. Effectivement, il y a 20 ans une famille sur 100 choisissait la crémation alors qu'aujourd'hui, une famille sur 3 opte pour ce choix (source La société des crématoriums de France). Notre commune n'échappe pas à cette évolution de la société comme nous l'indiquent les dernières demandes à ce propos au secrétariat de la mairie.

Aussi, nous avons prévu d'anticiper des travaux au cimetière pour les défunts incinérés.

- Un jardin du souvenir dédié à la dispersion des cendres, des bancs pour se recueillir, une table à urne pour les cérémonies avec un accès handicapé sont terminés. Un aménagement floral est prévu et sera réalisé cet automne !

- Dans le même carré, à l'arrière du jardin sera posé dans les futures semaines un colombarium de 8 cases (il ne reste plus qu'une case dans celui déjà en place) avec un cheminement via une arborisation.

- Il y a déjà quelques mois, des pavés ont été posés au sol du colombarium existant pour faciliter l'entretien.

- Le caveau communal a été restauré et réhabilité.

A noter qu'une réglementation en cours de finalisation doit être mis en place pour l'utilisation de ces nouveaux espaces. Elle sera à demander au secrétariat de mairie.

Aujourd'hui nous pouvons répondre à la demande de nos villageois pour leurs défunts.

M-A.D.





Aménagements du cimetière





Réhabilitation et construction du groupe scolaire

«LA COOP», BIENTOT PLUS QUE DES SOUVENIRS !

Ce vénérable bâtiment n'existera maintenant plus que dans notre mémoire, grâce aux souvenirs que chacun de nous pourra y associer.

En effet, que de manifestations se sont déroulées dans ce bâtiment, un simple hangar de coopérative agricole, dont la destination initiale était d'accueillir des marchandises, les fruits (et légumes ?) produits sur notre commune.

Depuis la fin des années 50 – au siècle passé – l'association paroissiale a utilisé ce cadre pour sa kermesse annuelle qui n'était pas encore la fête au village organisée par l'Association Saint Antoine aujourd'hui. Puis dès 1990, c'est la fête du 13 juillet avec son bal qui devient la seconde manifestation d'importance, organisée conjointement par la Mairie et l'Association des Parents d'Elèves, laquelle perdure encore à ce jour avec le succès que l'on sait. C'est toujours à «la Coop» que nombre de jardiniers se ruent au printemps pour s'approvisionner en fleurs et plantons de qualité. Mais encore : avec un partenariat Mairie - Les'Muriens, «la Coop» a servi de lieu de rassemblement pour regarder ensemble et vibrer lors des retransmissions des matches de football ou de rugby lors des coupes d'Europe ou du monde de ces dernières années, toujours avec autant de monde et une belle ambiance. En mai traditionnellement, Les'Muriens construisent sur ce même lieu leur village pour une fête gauloise et un repas avec sanglier au menu comme il se doit.

Quand vous lirez ces lignes, ce bâtiment aura vécu ou s'inclinera sous la pince des engins de démolition pour laisser la place à la construction d'un bâtiment qui abritera des classes, une salle de motricité à l'étage et divers locaux, sanitaires et de service.



Dès le début des vacances scolaires, la première phase de travaux va donc débuter, incluant également le désamiantage d'une partie de l'existant sur lequel viendra se greffer perpendiculairement un bâtiment de liaison abritant également les salles de maternelle et un préau.

Les travaux de construction proprement dits, la phase deux, commenceront dès septembre avec le terrassement et le gros œuvre. A noter qu'une réunion d'information à destination des parents d'élèves est déjà planifiée le 6 septembre à 18h30 (salle motricité).

Le préau des maternelles s'élèvera quant à lui sur l'esplanade actuelle : la structure prévue devra permettre d'y organiser certaines manifestations, selon la volonté de l'équipe municipale au début de cette mandature et le souhait également partagé par une partie de la population,

Il ne nous restera plus alors qu'à inventer de nouvelles et belles pages de la vie associative et sociale de notre commune !

Yv.J.





Déménagement du Portakabin et démolition de la Coop

La phase 1 des travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire a débuté en ce début de vacances scolaires, notamment avec le déplacement du bâtiment modulaire de marque Portakabin.

Ce bâtiment, déposé devant celui de l'école maternelle, sera utilisé à des fins de salle de garderie ; une barrière sécurisera le va-et-vient des enfants autour de ce dernier. Ce nouvel emplacement est bien évidemment temporaire, le temps de la durée des travaux.

La démolition de la coop est en cours actuellement, ce qui marque une étape importante de ce début de chantier...



N.P.



P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Au cours du premier semestre 2018, les travaux de la commission Urbanisme ont avancé : le plan de zonage et le règlement ont été travaillés et ont pu être présentés le 3 avril en réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA). Il s'agit des représentants des instances validant les travaux des PLU (DDT, Chambre d'Agriculture, Communauté de Communes Arve et Salève pour le SCOT, CCI, Maires ou délégués des commune limitrophes, Chambre des Métiers...)

Le dossier est en cours de finalisation pour être ensuite transmis à ces instances pour validation. L'enquête publique sera organisée dans la foulée. Les dates de cette période importante vous seront communiquées afin que vous puissiez apporter par écrit vos remarques et/ou rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences en Mairie.

Nous souhaitons vivement achever ce lourd dossier dans les prochains mois pour que notre commune soit conforme aux lois en vigueur et que les demandes d'autorisation du droit des sols puissent être traitées selon les règles actuelles.

Dans l'attente de notre PLU, il est toujours possible de déposer des demandes d'urbanisme en Mairie.

Le service commun d'urbanisme qui est mutualisé au sein de la CCAS est composé d'agents formés et spécialisés.

G.G.



Etat-Civil



Mathéo



Ilyes



Alice



Lenny

NAISSANCES

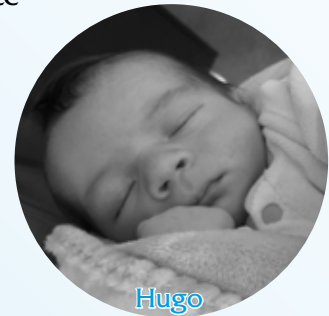
22.12.2017	BOVAGNE Mathéo	397 chemin de Bovagne
23.12.2017	ZOUITA Ilyes	430 route des Nants
17.02.2018	DUVAL Alice	211 route du Mont Salève
26.03.2018	GAUMÉ LAMBERT Carmen	403 route du Mont Salève
16.04.2018	LEPRINCE Lenny	328 chemin de Besace
15.06.2018	RASHITI Nolan	365 route d'Annemasse
03.07.2018	MIOCH Hugo	372 chemin de Besace



Nolan

DÉCÈS

14.01.2018	SAUHET Estelle épouse PIARD
11.02.2018	LAVERRIERE Germaine épouse GUY
03.05.2018	BORIES Guy
03.07.2018	DÉGLISE-FAVRE Yvonne épouse DUPONT



Hugo

Urbanisme

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ORSI Jonathan	Rte d'Esery	PLASSE Bastien	51 ch. de Chez Jacquemoud
Maison individuelle (demande rejetée)		Extension maison individuelle (demande accordée)	
MARECHAL Fabien	Chez Donat	MEGEVAND Marc	Les Mouilles
Réhabilitation ancienne ferme (demande accordée)		Maison individuelle (demande refusée)	
LECLERCQ Rémi	173 Centre Village	GRADDIA Francesco	2509 route des Bois d'Yvres
Permis modificatif (demande accordée)		Garage (demande accordée)	
AMARAL Tiago	Le Mont Maison individuelle	SCI PAMM	7576 route du Mont Salève
(demande accordée)		Pergola (demande accordée)	
MEUNIER Thomas	881 rte du Mont Salève	SCI PAMM	7576 route du Mont Salève
Maison individuelle (demande refusée)		Cave (demande accordée)	
DEBORDES Charles Elie	Le Pessay	ORSI Jonathan	Rte d'Esery
Maison individuelle (demande accordée)		Maison individuelle (demande en cours d'instruction)	
ORSI Jonathan	Rte d'Esery		
Maison individuelle (demande refusée)			



Urbanisme

DEMANDES DE DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

MASSARENTI Jacqueline 760 ch. de la Grange Rouge
Serre (rejet tacite)

ORSIER Maxime Route des Nants
Division foncière (demande refusée)

DUVAL Mathieu 211 rte du Mont Salève
Mur de soutènement (demande refusée)

R'KALY Les Palatins
Division foncière (demande accordée)

GUSIC Goran La Biollitte
Division foncière (demande refusée)

4807 Immobilier Cognoy
Réfection bardage (demande accordée)

MEKIS Gaëlle 3993 rte du Mont Salève
Création d'un auvent (demande en cours d'instruction)

SALINI Paulette 138 Centre Village Réfection
charpente et couverture
(demande accordée)

BAULET Olivier 1093 rte du Mont Salève
Clôture (demande accordée)

DUVAL Mathieu 211 rte du Mont Salève
Mur de soutènement (demande accordée)

ROTA Aldo 290 rte des Nants
Division parcellaire (demande accordée)

PUTHOD Géraldine 742 ch. de la Joie
Divers aménagement
(demande en cours d'instruction)

GOUSSEAU Pierrick 129 ch. de la Croisette
Extension maison principale (demande accordée)

CANESSON Marc 235 rte du Mont Salève
Portail et enrobé (demande accordée)

GAMPER Séverine 180 rte des Rochers de Faverges
Fenêtre + cheminée (demande refusée)

ENEDIS 4 bd Gambetta, Chambéry
Création d'un poste de transformation et de distribution
(demande en cours d'instruction)

CARRY Pascal 495 ch. de la Biollitte
Division parcellaire (demande refusée)

VIDONNE Jean-Marie 1619 rte de Cruseilles Garage
matériel (demande accordée)

BATTENDIER Sylvain 326 ch. du Mont d'en Haut
Enrochement paysager (demande accordée)

PUTHOD Géraldine 742 ch. de la Joie
Création fenêtre ((demande accordée)

FEROUL Nathalie 5 ch. des Envers
Remplacement d'une avancée bois et pierre
(demande en cours d'instruction)

PICHONNAT Gabrielle 4717 rte du Mont Salève
Construction d'un muret en béton
(demande accordée)

BOVAGNE Elise 35 rte des Monts
Division parcellaire (demande en cours d'instruction)

ENEDIS (bis) 4 bd Gambetta, Chambéry
Création d'un poste de transformation et de distribution
(demande en cours d'instruction)

LARUAZ Jean-François 944 rte d'Esery
DIVISION PARCELLAIRE (DEMANDE EN COURS
D'INSTRUCTION)

BENEDETTI Guelpa 620 av du Mont-Blanc, Passy
Aménagement de terrain
(demande en cours d'instruction)



Rappel : le registre de concertation et la boîte à idées sont toujours tenus à disposition au secrétariat aux horaires d'ouverture.

Consultance architecturale

Pour rappel, ces consultations ont pour but de travailler, avec un architecte sensible au caractère de notre commune, les projets proposés par nos différents demandeurs.

- 06 septembre 2018
- 27 septembre 2018
- 18 octobre 2018
- 08 novembre 2018
- 29 novembre 2018
- 20 décembre 2018



Nos finances

L'exercice 2017 montre un résultat de fonctionnement de 271 129,70€. En résultat cumulé, nous disposons d'un excédent de 988 555,65€. Cette somme est notre réserve qui va nous permettre de financer le projet d'agrandissement/restructuration de l'école en limitant nos emprunts. Il est le résultat de la saine gestion des municipalités qui se sont succédées depuis de nombreuses années.

Les tableaux relatifs au budget 2018 nous montrent une brusque augmentation des dépenses d'investissement. Ceci ne doit pas vous surprendre ni vous inquiéter :

les travaux de l'école étant désormais en cours, nous devons les prendre en considération dans leur totalité dès cette année et intégrer dans la partie « emprunts » la somme qui paraît a priori nécessaire. L'emprunt ne sera réalisé que l'année prochaine, mais il doit figurer afin d'équilibrer notre budget. Comme d'habitude, les taux d'imposition demeurent sans augmentation. Votre imposition ne subira (pour la partie communale) que l'augmentation induite par le Ministère des Finances.

E.T.

Libellé	Résultat Administratif BUDGET PRINCIPAL					
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses/Déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/Déficit	Recettes/Excédents	Dépenses/Déficit	Recettes/Excédent
Résultat reporté 2016		916 316,29	114 103,50			802 212,79
Opérations Exercice 2017	694 576,47	965 706,17	504 180,95	460 511,19	1 198 757,42	1 426 217,36
Total 2016 + 2017	694 576,47	1 882 022,46	618 284,45	460 511,19	1 312 860,92	2 342 533,65
Résultat clôture 2017		271 129,70				227 459,94
Reste à réaliser en 2018			41 117,14		41 117,14	
Totaux cumulés	694 576,47	1 882 022,46	659 401,59	460 511,19	1 353 978,06	2 342 533,65
Résultats définitifs		1 187 455,99	198 890,40			988 555,65

Finances communales

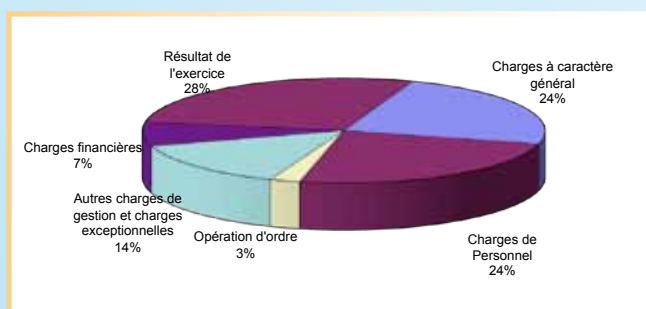
Fonctionnement 2017

Dépenses en euros

Charges à caractère général	228 006,21
Charges de Personnel	234 988,04
Opérations d'ordre	23 458,78
Autres charges de gestion et exceptionnelle	137 205,29
Charges financières	70 918,15
Résultat de l'exercice	271 129,70
Total	965 706,17

Recettes en euros

Impôts et taxes	389 194,78
Dotations, subventions	513 875,17
Autres produits	43 753,99
Opérations d'ordre	18 882,23
Total	965 706,17





Finances communales

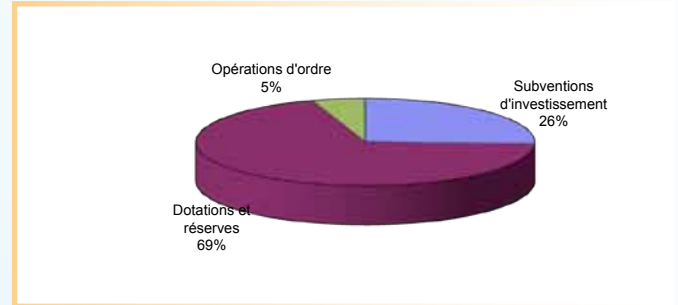
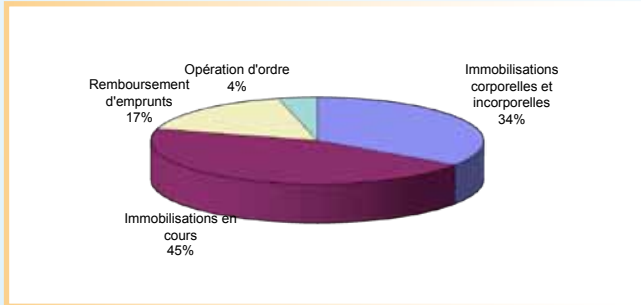
Investissement 2017

Dépenses en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles	174 067,35
Immobilisations en cours	226 157,20
Remboursement d'emprunts	85 074,17
Opérations d'ordre	18 882,23
Total	504 180,95

Recettes en euros

Subventions d'investissement	118 273,00
Dotations et réserves	318 779,41
Opérations d'ordre	23 458,78
Total	460 511,19



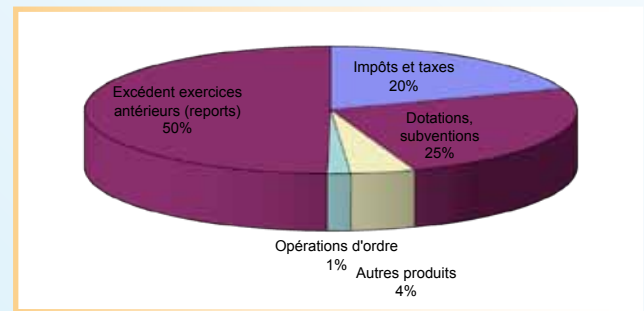
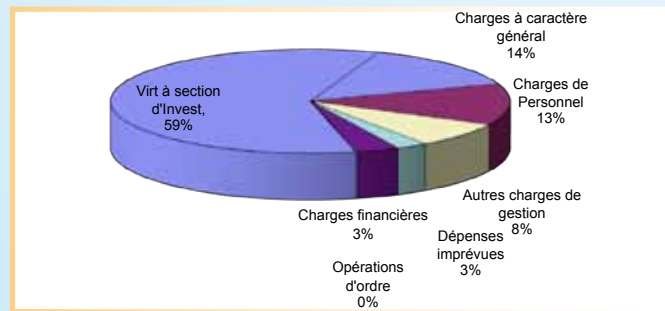
Budget Fonctionnement 2018

Dépenses en euros

Charges à caractère général	278 595,07
Charges de Personnel	255 000,00
Autres charges de gestion	155 669,00
Dépenses imprévues	50 000,00
Charges financières	68 000,00
Opérations d'ordre	3 675,99
Virt à section d'Invest,	1 175 187,90
Total	1 986 127,96

Recettes en euros

Impôts et taxes	388 000,00
Dotations, subventions	495 500,00
Autres produits	84 072,37
Opérations d'ordre	30 000,00
Excédent exercices antérieurs (reports)	988 555,59
Total	1 986 127,96



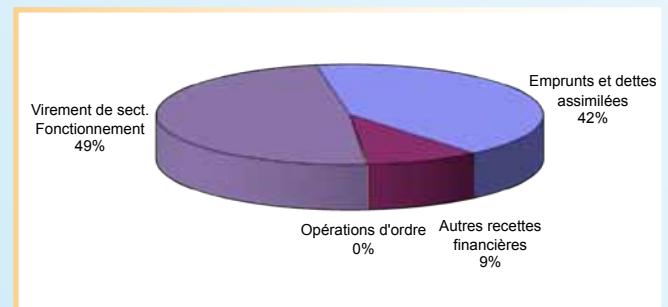
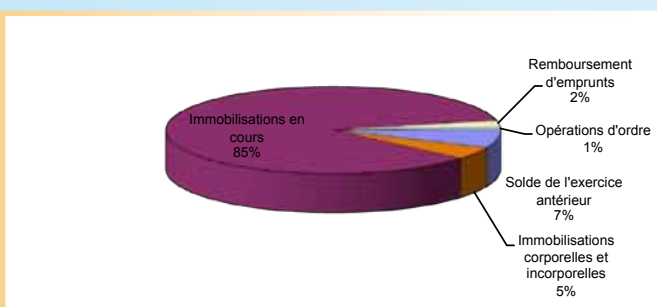
Budget Investissement 2018

Dépenses en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles	139 635,76
Immobilisations en cours	2 555 892,80
Remboursement d'emprunts	77 722,61
Opérations d'ordre	30 000,00
Solde de l'exercice antérieur	198 890,40
Total	3 002 141,57

Recettes en euros

Subventions d'investissement	582 800,00
Emprunts et dettes assimilées	1 010 000,00
Autres recettes financières	230 477,68
Opérations d'ordre	3 675,99
Virement de sect. Fonctionnement	1 175 187,90
Total	3 002 141,57





Les rythmes scolaires

Rentrée 2018 : adapter les rythmes scolaires

On ne s'attendait pas forcément à ce que l'organisation des rythmes scolaires soit remise en question pour la rentrée 2017.

Le décret visant à permettre cette nouvelle organisation a été publié le 29 juin 2017 au Bulletin Officiel. Un peu tard pour que notre commune s'organise pour la rentrée de septembre 2017 !

En décembre 2017, Madame Le Maire et la commission scolaire ont effectué un sondage auprès des parents pour recueillir leur avis. Le sondage proposait plusieurs possibilités afin de répondre au mieux aux intérêts des élèves.

Une dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours est possible lorsqu'émerge un consensus local entre conseil d'école, mairie et service académique, obligatoire pour une validation du retour aux 4 jours.

Un tel consensus a été trouvé. Donc à la rentrée 2018, notre école ouvrira ses portes de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ces nouveaux horaires n'impactent pas la pause mé-

ridienne permettant à nos jeunes enfants de déjeuner dans de bonnes conditions. Les 30 minutes de décalage s'équilibrent entre le matin et la fin de journée (passage de 9H à 8H30 et de 16H30 à 16H), au niveau des horaires et frais de garderie.

(début et fin de cours avancés tous deux d'une demi-heure)

M-E.L.



Petit bilan à la cantine et à la garderie !

Tenant compte du retour d'expérience sur 4 mois d'activité, la commission scolaire a adapté et reconsidéré le règlement, la fiche d'inscription et les tarifs de ces services.

Comme la mairie l'avait annoncé, les tarifs de la cantine ont été revus et en particulier les quotients familiaux. Une nouvelle tranche et un ajustement des tranches existantes permettent aux familles à revenu modeste de bénéficier d'une baisse du tarif (exemple : quotient inférieur à 600, repas à 3.90 €). Les délais de modification des réservations ont été assouplis (48h00).

Il y a eu aussi une modification des tarifs de la garderie, due à une nouvelle organisation des horaires de l'école.

M-E.L.





Partenariat garderie - bibliothèque

La municipalité et l'association Croc'livres ont mis en place un partenariat afin de faire bénéficier d'un accès à la bibliothèque aux enfants inscrits à la garderie périscolaire.

Ainsi, un groupe d'enfants accompagné d'une animatrice peut aller choisir tous les mardis soir après leur goûter, quelques livres. Ces derniers profiteront à tous les enfants du périscolaire pour 1 ou 2 semaines.



C.D.

Remise des dictionnaires

C'est toujours un moment de plaisir et de convivialité : chaque année la Mairie organise une petite cérémonie pour les enfants de CM2 qui vont entrer en 6^{ème}. Après un discours de bienvenue et d'encouragement de Madame le Maire, ils reçoivent un dictionnaire et le Guide du citoyen. Ensuite une glace en cornet (vanille ou chocolat). Et ils n'ont pas failli à la vieille tradition qui veut que la vanille soit réservée aux filles et le chocolat aux garçons. Ensuite une visite de la Mairie au cours de laquelle ils ont pu voir des registres municipaux assez anciens, voire très anciens, dont un était calligraphié. Souhaitons une pleine réussite à tous ces enfants. Ce fut aussi l'occasion de remercier leur professeur et de lui souhaiter à elle aussi une belle réussite.



E.T.

Soirée jeux de société de l'automne

La commission jeunesse culture et sport
organisera pour vous une soirée jeux de société, cartes...
cet automne !



Suivez les infos sur les
news du site internet et le
panneau lumineux.





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Repas des Aînés



Dimanche 29 avril, notre commune recevait ses aînés pour un repas bien agréable dans une ambiance détendue. Comme chaque fois, nous avons fêté nos doyens : Armande Kummer née Desmonceaux le 24 avril 1931 et Violette Baillard, née Bovagne le 22 décembre 1926 (originaire de La Muraz).

Nous avons eu une pensée particulière pour Germaine Léger, née Pillets le 3 août 1923. Elle aura 95 ans cet été. Elle n'a pas pu se déplacer mais est notre doyenne de la commune.

E.T.

Gym Aînés

Les cours de gym pour les Aînés reprendront dès la rentrée. Cette année, les inscriptions se feront par le biais de l'ASL (tarifs inchangés pour les participants) le jour du forum des associations, le 1^{er} septembre ou lors de la reprise des cours.

Bel été sportif !

M-E. L.





Rôle du CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), à ne pas confondre avec la CCAS (Communauté de Communes Arve et Salève) est un Etablissement Public intervenant principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire
- L'aide sociale facultative et l'action sociale pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux
- L'animation des activités sociales

Il est présidé par le Maire de la Commune et comprend de 4 à 8 membres élus par le conseil municipal et pris en son sein et de 4 à 8 membres nommés par le Maire en dehors du conseil municipal. Dans notre commune il comprend, outre Madame le Maire, 5 élus municipaux et 5 membres extérieurs au conseil. Son financement comprend un budget propre qui est fourni par le budget de la commune. S'agissant d'un établissement public siégeant en dehors du conseil municipal et qui traite de questions dont certaines exigent la plus grande discrétion, ses réunions ne sont pas publiques.

Notre CCAS prend en charge l'aide aux personnes ou familles en difficulté matérielle, en collaboration avec les services sociaux départementaux si nécessaire. En matière d'animation des activités sociales, il est chargé de l'organisation pour les Aînés du repas traditionnel, de la sortie annuelle, du goûter de Noël, du colis qui leur est offert entre Noël et Nouvel An, de la mise en

place de cours de gym et d'informatique ; pour les écoliers de la commune qui vont partir au collège, il organise une petite réception (avec un petit cadeau). Il ne traite pas directement les autres animations de la commune, laissant celles-ci aux diverses associations compétentes.

E.T. membre du CCAS ayant pris les photos



Membres communaux :

- Nadine Perinet (présidente)
- Marie-Ange Dupont
- Marie-Noëlle Bovagne
- Cindy Janvrin
- Marie-Edith Locher
- Etienne Toullec

Membres extra-communaux :

- Blandine Baillard
- Agnès Bovagne
- Chantal Déglise-Favre
- Evelyne Tissot
- Jean-Claude Greiler

Service de car

Le service de car à destination d'Annemasse le vendredi matin est assuré UNE FOIS PAR QUINZAINE, départ de l'abri bus au chef-lieu à 8h00. Rappel des dates pour cette fin d'année 2018 :

Juillet:	vendredi 13
	vendredi 27
Août:	vendredi 10
	vendredi 24
Septembre:	vendredi 7
	vendredi 21

Octobre:	vendredi 5
	vendredi 19
Novembre:	vendredi 2
	vendredi 16
	vendredi 30
Décembre:	vendredi 14
	vendredi 28



LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES & ASSOCIÉES

L'Épiphanie à la Croisette



À la Croisette, la soirée festive commence et se termine normalement toujours avec une tempête de neige. Ce vendredi 12 janvier 2018, les cieux étaient plus cléments, ce qui a permis aux conseillers municipaux de la commune d'Archamps de nous rejoindre. Discours de bienvenue et vœux adressés à l'assemblée présente, suivis de la partie festive avec galette des Rois et vin chaud.

N.P.

Vœux de M^{me} le Maire



Cette traditionnelle cérémonie est un temps de rencontre, d'échanges et de rétrospectives sur notre commune.

Madame le Maire a pris le temps de revenir sur de nombreux dossiers étudiés en commission tout au long de l'année et ceux qui le seront en 2018. Elle a remercié tous les participants à ces commissions pour leur investissement.

La cérémonie a retracé une année chargée : cantine et garderie municipalisées, lancement du groupe scolaire, la demande de changement de rythmes scolaires pour la rentrée prochaine, les activités et animations des associations du village, la poursuite des dossiers en cours, le PLU qui indique les aménagements de notre village pour les quelques années à venir...

Les élus présents ont rappelé leur soutien à notre commune et Madame le Maire les en a remerciés. Madame le Maire a convié toute l'assistance à prendre le verre de l'amitié et à déguster quelques canapés.

M-E.L

Vœux intercommunaux

Vœux de l'intercommunalité, à La Muraz, cette année.

Cette fois, les vœux de l'intercommunalité se sont déroulés à La Muraz, à la salle polyvalente. Louis FAVRE, président de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), a remercié ses équipes pour le travail accompli et la présence des élus de chaque commune.

Louis FAVRE a retracé toutes les actions qui se sont concrétisées ou vont se concrétiser tout au long de l'année à venir : schéma de mutualisation des services, le pôle multimodal, la gare de Reignier, la déchetterie de Reignier, le Scot...

Cette cérémonie s'est terminée par un buffet organisé et financé par la Communauté de Communes Arve et Salève.

M-E.L





Épiphanie et Mardi gras des Aînés

Les mardis après-midi d'octobre à juin à partir de 14h00 à la salle polyvalente, les aînés peuvent se retrouver mais aussi fêter des occasions particulières... L'Épiphanie a été l'occasion de tirer les rois et de trouver sa reine. Le mardi gras a eu lieu cette année le 13 février et une bonne vingtaine de nos aînés ont répondu à l'invitation du CCAS.

Après des parties de jeux endiablées, les membres du CCAS leur ont servi café, cidre et crêpes confectionnées par l'équipe des cuisinières habituelles et agrémentées des petites histoires de chacun. La photo jointe vous rendra compte du plaisir partagé.

M-E.L. et E.T.



Matinée environnement



Samedi 28 avril, notre commune organisait sa matinée «commune propre». Au total, une trentaine de participants enthousiastes. Comme d'habitude, la matinée se terminait par de joyeuses agapes.

E.T.

Cérémonie du 8 mai



Notre traditionnelle cérémonie du 8 mai s'est déroulée dès 11h00 au Monument aux morts. Après le «Garde à vous» et la lecture du message de Madame la Ministre aux Armées, l'appel des morts, la minute de silence et la Marseillaise nous appelaient à nous souvenir de ces événements que peu d'entre nous ont connus mais qui restent gravés dans nos mémoires et que nous n'avons pas le droit d'oublier. Trop de personnes ont payé de leur vie notre liberté. Comme toujours en Savoie, le chant des Allobroges apportait la gaité et la fierté de faire partie d'une même patrie. Enfin, le verre de l'amitié rassemblait les participants au bistrot «Chez Paulette» comme nous aimons l'appeler.

E.T.



Fêtes des Mères



Quelques mots doux !

Une cérémonie était organisée pour mettre à l'honneur les mamans. Quoi de plus naturel en cette fin de mois de mai !

Entre les sourires émerveillés et les gazouillis des bébés présents, Mme Le Maire a rappelé que quoi qu'il se passe dans la vie de ces petits, la maman restera leur refuge. Puis pour le plaisir des mots doux, la lecture de poèmes a rythmé cette fin de journée. Une rose a été offerte à chaque maman présente à l'issue de la cérémonie.

Les plus grands ont pu boire le verre de l'amitié.

M-E. L.

Concert de l'Harmonie municipale de Reignier

La tradition est maintenant établie : l'Harmonie de Reignier vient désormais dans notre salle polyvalente pour nous donner son concert de la Fête des Pères. Cette année, il était dédié à un des leurs, Fabrice, qui vient de les quitter pour devenir une nouvelle étoile dans le ciel. Le menu était éclectique comme vous pouvez en juger : des hommages à Serge Gainsbourg (la Javanaise), à Charles Aznavour (Formidable, les Comédiens, la Bohème, Je m'voyais déjà), à Léon Angel et Emile Carrara (Mon amour de St Jean), à Yves Montand (A Bicyclette). Après ces hommages à la chanson française, des musiques de film (Mission impossible, The Lion King, Braveheart, Skyrim, Jetris). Enfin pour les rappels : la Panthère rose et le Livre de la jungle. Les applaudissements furent nourris. Alors à l'année prochaine.



E.T.



Promenade des Aînés



De l'authenticité pour nos aînés en Bresse,

La journée s'annonce belle voire très belle.

Après une collation, sur les bords de l'autoroute, nos aînés ont rejoint Bourg-en-Bresse pour la visite du monastère royal de Brou : Brou est un complexe religieux situé dans une des capitales de l'ancien duché de Savoie (eh oui !). Le monastère royal de Brou est un chef-d'œuvre de l'art gothique flamboyant flamand du début du XVI^e siècle.

Marguerite d'Autriche veuve à 24 ans de Philibert le Beau (1480-1504) duc de Savoie décide alors de bâtir aux portes de Bourg-en-Bresse le monastère royal de Brou pour abriter trois somptueux tombeaux (ceux de Philibert le Beau et de sa mère, et le sien).

Le monastère royal de Brou est constitué de bâtiments monastiques, qui s'articulent autour d'une église et de trois cloîtres.

En 2014, le monastère a été élu « monument préféré des français ».

Après un repas aux couleurs de la Bresse, les aînés ont visité une ferme bressane à colombages de la fin du XVI^{ème} siècle. Une architecture remarquable sur laquelle veille une mystérieuse cheminée sarrasine... Cette ferme témoigne de savoir-faire ancestraux.

M-E.L.

Formation informatique

1, 2, 3.....Web !!!

Apprendre n'attend pas le nombre des années !

En mai 2017, la mairie avait organisé un sondage auprès des aînés afin d'organiser des cours d'informatique. A l'issue de ce sondage, seules les personnes intéressées ont été recontactées et ont donc pu assister à cette formation afin que l'ordinateur leur devienne plus familier. On sait qu'aujourd'hui, on va vers la dématérialisation des supports et en particulier le papier.

Le financement de cette formation est assuré par les participants à hauteur de 30 euros et complété par le CCAS.

Chacun a pu s'exercer, poser toutes les questions même les plus évidentes et repartir plus confiant.

Bon surf !



M-E.L.



L'école

Les dangers domestiques

Ce vendredi 2 mars, une exposition sur les dangers domestiques était présentée dans l'appartement de l'école, son but étant de sensibiliser nos enfants aux différents types de risques qu'ils peuvent rencontrer chez eux ou à l'école. Des triptyques très suggestifs attiraient l'attention de tous. Les locaux de l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle ont ainsi permis de présenter les accidents domestiques dans leur contexte réel: salle de bain, cuisine, chambre etc...

E.T.



Sortie raquettes

Les deux classes de maternelle sont allées le mardi 13 mars à Plaine Joux pour marcher avec des raquettes sur la trace des animaux de deux albums : « Les bons amis » et « Nicki et les animaux de l'hiver ». La neige était au rendez-vous.

Les enseignantes





Ski de fond à Plaine-Joux



Les élèves des classes de CP/CE1/CE2/CM1/CM2 sont partis trois jours au ski de fond à Plaine-Joux. En cette fin du mois de mars, les élèves ont profité d'une belle neige et du soleil pour leur glisse. Les séances initialement prévues à La Croisette avaient dû être annulées en raison du manque de neige et des mauvaises conditions météorologiques. Les enseignantes remercient néanmoins le foyer de La Croisette pour la location des skis et des chaussures, ce qui aura permis de réaliser des économies substantielles, ainsi que les bénévoles de l'APE qui s'investissent pour que les enfants de l'école puissent bénéficier de telles sorties.

Les enseignantes

Visite à la boulangerie

Les élèves des classes de maternelle sont allés faire des bugnes à la boulangerie. Ils ont pu observer comment le pétrin mélangeait la pâte, comment l'aplatir avec un laminoir et la couper en petits carrés. Les enfants ont fait des nœuds dans la pâte pour former les bugnes puis Fabrice les a mises à lever et à frire. Quand les bugnes ont été cuites, Patricia a mis du sucre glace dessus puis tout le monde s'est régalé !

MERCI FABRICE ET PATRICIA POUR CE BON MOMENT.

Les enseignantes



Visite à la Ferme de Follon



Vendredi 27 avril, la classe des petites et moyennes sections est allée à la ferme de Follon.

Les élèves ont pu retrouver leurs correspondants d'Amancy et découvrir des lapins, des veaux, des moutons, un cheval, un âne, des coqs, des poulets, des poules, des chèvres, un dindon, des oies, des canards et une truie avec ses porcelets. Ils ont aussi découvert quelques céréales : blé, orge, avoine, maïs et fait de la farine.

Après la visite de la ferme, nous sommes allés pique-niquer au parc des Dronières et avons chanté avec nos correspondants.

Les enseignantes



LES ASSOCIATIONS

Carnalasnagnes - APE

Fête de la St Patrick, ce 17 mars dernier, mais aussi de traditionnelles Carnalasnagnes, manifestation réalisée par le Comité des Parents d'Elèves de La Muraz...

Soirée toujours très attendue par les plus petits, déguisés, pour venir s'amuser, et les plus grands plus discrets mais toujours partants pour jouer le jeu et apprécier lasagnes et salades de fruits, le tout fait maison.

Bonne ambiance assurée, en toute simplicité !

Christine Laruz
Le comité APE



Marché aux plantons



Le soleil était au rendez-vous pour nos plantons...

Notre week-end de ventes de fleurs et plantons s'est parfaitement bien déroulé, dans un esprit convivial, chaleureux, à la rencontre des jardiniers, parfois débutants ou expérimentés pour d'autres. Des échanges d'expériences sont venus agrémenter cette vente, avec une météo clémente, qui nous a accompagnée tout le week-end.

Des aromates, des plantons, des couleurs variées, un vaste choix de fleurs, le tout pour venir embellir les jardins, terrasses et balcons de cet été.

Une forte participation, d'habités locaux, ou de gens de passage ont répondu présents à notre manifestation, toujours pour unique motivation, permettre aux enfants scolarisés à La Muraz de bénéficier de sorties culturelles ou sportives au cours de leur année scolaire, financées par l'APE.

Le Comité APE



Soirée du 13 juillet

Cette année 2018 est marquée par la délocalisation des manifestations, du centre de la commune à la salle polyvalente en raison des travaux d'extension et restructuration du groupe scolaire. Plusieurs réunions avec les différents Présidentes et/ou Présidents, membres des associations ont été organisées afin de vérifier les installations, mais aussi donner les recommandations nécessaires à la bonne gestion des diverses manifestations estivales. Un nouvel emplacement pour la zone de tir des feux d'artifice était aussi à trouver, chose faite en remerciant les différents propriétaires pour l'utilisation des terrains aux fins de parking ou de zone de tir.

C'est par une belle soirée estivale qu'ont eu lieu les festivités du 13 juillet. Soirée moules frites organisée par l'Association des Parents d'Elèves, orchestre et feux d'artifice offerts par la mairie, la fête pouvait commencer jusqu'à tard dans la nuit. Avant que le ciel ne s'embrase, un long travail de préparation des artificiers a nécessité une partie de l'après-midi. Je tiens par ces quelques mots à les remercier, Marcel, Patrick, Pierrot et Jean-Pierre.

Juste avant minuit, le ciel s'est illuminé et chacun a pu admirer les différentes formes et couleurs des feux d'artifices. Puis, on a dansé jusqu'au bout de la nuit.

N.P.



Diffusion coupe du monde



Demi-finale et finale de la Coupe du monde 2018 de football: vous avez été nombreux à venir à la salle polyvalente lors de la retransmission des deux derniers matchs de football.

Pour des raisons d'indisponibilité de salle, il ne nous a pas été possible de diffuser les autres matchs. Les horaires de diffusion de certains matchs, 13H ou 17H posaient également des soucis organisationnels.

Depuis 2004, nous n'avons jamais failli à la tradition des diffusions des matchs de football ou de rugby. La retransmission à la salle polyvalente est de bon augure, deux matchs, deux victoires de l'équipe de France et la coupe du Monde au final !

L'organisation était gérée par l'Association les Muriens et par le Centre Communal d'Action Sociale (pour financement d'une partie des cours de gymnastique et d'informatique dispensés aux aînés etc)

Merci à toutes les personnes qui se sont associées de loin ou de près, pour leur aide, leur présence pour les différentes tâches, courses, ménage etc ; merci également pour l'annonce sur les réseaux sociaux !

Un merci particulier à Patricia et Fabrice Meunier !





Sauce coffe 2018

Toujours fidèle au rendez-vous du dernier samedi de février, toujours aussi savoureuse, toujours aussi célèbre tout en restant confidentielle, c'est la sauce coffe de La Mure! Et bien entendu, l'équipe au grand complet des bénévoles est toujours présente avec quelques renouvellements lorsque les enfants devenus grands s'y joignent tandis que certains anciens ne peuvent plus venir ou ont disparu. Cette année, une pensée émue pour Gustave Bartholdi qui nous a quittés. Pour l'animation, nous avons engagé un pro qui a enchanté la salle : Terry Cometti. Foin de nostalgie et rendez-vous dans un an, c'est promis !

E.T.



Matinée Beauté - Samedi 7 avril



1^{ère} matinée cocooning réussie ! Les ateliers coiffure et make up ont remporté un grand succès. Massages, eaux florales, savons artisanaux, sacs ou encore vêtements tendance, tout était réuni dans un même endroit pour le plus grand plaisir de ces dames. Matinée à renouveler !

Nos prochaines manifestations à noter dans vos agendas:

- Samedi 1^{er} septembre :

forum des associations et portes ouvertes de l'ASL de 09h00 à 12h30 à la salle polyvalente. Inscriptions aux différentes activités pour la saison 2018-2019.

- Samedi 17 novembre :

spectacle de « La Grande Illusion », pour petits et grands dès 20h00 à la salle polyvalente.

Bonnes vacances et à la rentrée.

Viviane Pellet - Présidente ASL



Fête de l'Association Sports et Loisirs



Comme lors des éditions précédentes, le soleil était au rendez-vous ce samedi 23 juin pour notre traditionnelle fête de fin d'année et fête de la Musique.

La soirée débuta avec le tant attendu spectacle des différentes sections des cours proposés par Sandrine Soatto tout au long de l'année. Bravo à notre chère Sandrine pour ce très beau spectacle, qui prend de l'ampleur chaque année. Pas loin de 90 personnes sur scène de 4 à presque 80 ans, et un monde fou dans la salle, parents, amis, voisins, venus applaudir et encourager tout ce petit monde.

Grand succès pour la paëlla : les convives ont pu la déguster en musique avec en 1^{ère} partie le duo brésilien Do Sol, puis en 2^{ème} partie le groupe de gospel Hush, suivi de DJ JB qui a enflammé la piste de danse.

Viviane Pellet

Ateliers découvertes de l'A.S.L.

Ateliers « Le Journal Créatif » et « Méditation et Pleine Conscience »

En mai et juin, l'Association Sports et Loisirs a proposé 2 ateliers découvertes.

Le 1^{er}, « Le Journal Créatif », animé par Amélie Chenault de Pastels et Verveine, était destiné aux enfants de 6 à 12 ans. Ces ateliers de 2h30, où les enfants ont pu exprimer leurs émotions, leurs envies... en utilisant les collages, les dessins, la peinture, l'écriture... ont remporté un grand succès auprès des petits enfants comme des jeunes adolescents.

Le 2^{ème} atelier, « Méditation et Pleine Conscience », sous forme d'initiation avec Sophie Boyer, était lui destiné aux adultes. Ces 4 rendez-vous ont tellement plu que l'année prochaine, l'ASL proposera cette activité à l'année. Rendez-vous donc aux portes ouvertes de l'ASL le samedi 1^{er} septembre pour tous les renseignements.



Viviane Pellet



Soirée Théâtre à La Muraz

Ce samedi 27 janvier, le théâtre et le cabaret avaient rendez-vous à la salle polyvalente de La Muraz pour une « Panique au grand Music'hall ». Dans cette pièce de Stan Gamich, jouée par l'Atelier Théâtre de Faucigny, c'est la panique car le ministre de la culture doit venir en observateur pour décider de l'attribution de subventions importantes et voilà que la troupe de cabaret au grand complet est atteinte d'une intoxication alimentaire. Que faire ? Appeler les plus grands du Music'hall à la rescousse et c'est ainsi que nous vîmes Liza Minelli, Zizi Jeanmaire, Régine, Mouloudji, Juliette Greco, le Mime Marceau, Anne Roumanoff et quelques autres se retrouver sur notre scène. Enfin, je crois. Une soirée sympa !

E.T.



Les Muriens: Journée gauloise



« J'aime mieux être ici dans une marmite qui sent le poisson plutôt que chez les Gaulois hors d'une marmite qui sent le poisson » (Astérix, le Combat des Chefs).

D'habitude, le Village se trouve en Armorique, quelque part entre Trébeurden et Ploudalmézeau, mais, en ce dimanche 3 juin 2018, l'histoire se passe à La Muraz à la salle polyvalente. Des Gaulois, cela ne manquait pas et du sanglier à la broche, par Toutatis, quel régal ! Ils n'ont pas failli à la réputation des Gaulois : durs au travail, pleins de bonne humeur et sachant cuisiner... Mais qui sont-ils donc ? Les Muriens parbleu ! Et comme toujours, leur but est double : servir leur village et donner du plaisir. Rendez-vous l'année prochaine au même lieu.

E.T.





Sensibilisation de la faune sauvage



Respect de la Faune Sauvage du Salève et des Bornes

Après une météo hivernale particulièrement difficile, les animaux sauvages attendent avec soulagement l'arrivée du printemps. La chasse est bien entendu fermée depuis longtemps, mais la faune rencontre d'autres problèmes moins faciles à gérer : la divagation de nos animaux de compagnie. Les trailers et promeneurs sont très nombreux à venir libérer leurs chiens, qui s'empressent de se dégourdir les pattes dans les bois et les champs. La présence de ces chiens effraie toute la faune : en effet, nos chers toutous se souviennent très rapidement de leur atavisme et reprennent leurs réflexes endormis de chasseurs, mais sans faire de bruit au contraire des chiens de chasse qui préviennent et font fuir les animaux de leurs abois vigoureux.

A Saint Blaise, le Président de l'ACCA a constaté une nouvelle fois les méfaits de tels comportements, avec un brocard (chevreuil mâle) retrouvé égorgé et en partie dévoré à proximité d'un chemin le 11 mars dernier. La « signature » du fautif était inscrite dans la boue, tandis que l'analyse de la dépouille par un Inspecteur de l'Environnement (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) imputait bien la faute à un chien qui avait échappé à la surveillance de son maître, volontairement ou non.



Chevreuil tué à St Blaise



Traces du chien fautif (en haut) et du chevreuil poursuivi (en bas)

Loin d'être isolé, ce problème s'est reproduit tout au long de l'hiver à Monnetier-Mornex, la Muraz...

Pour parer cet inconvénient, le Code de l'Environnement interdit la divagation des chiens et chats, en raison des problèmes de prédation sur les animaux affaiblis par l'hiver et les jeunes encore sans défense. La Haute Savoie renforce ce règlement pour le printemps, par un arrêté préfectoral qui précise l'interdiction de promener des chiens non tenus en laisse pendant la période du 15 avril au 30 juin. En complément, il est vivement conseillé aux Maires de prendre un arrêté municipal, en raison de leur responsabilité en cas de dommages sur la voie publique.

Pour éviter de potentielles poursuites pénales et civiles des contrevenants, les chasseurs appellent de leurs vœux l'ensemble des promeneurs pour que les chiens soient tenus en laisse sur les sentiers de promenade en dehors de la période de chasse, époque de l'année où tous les animaux sont suffisamment forts pour fuir efficacement.

Un rappel à la non divagation des chiens est important : les conséquences pour autrui, la faune... et les responsabilités pour le propriétaire peuvent être lourdes.

André MUGNIER
Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de
Haute Savoie



Concours de belote des AFN



Comme chaque année, la section des AFN de la section de Reignier a organisé son concours de belote dans notre salle polyvalente. C'est avec joie que notre commune les accueille. 53 doublettes étaient inscrites et l'ambiance était joyeuse. La soirée s'est ensuite prolongée par un petit repas (spaghetti bolognaise et plus). Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

E.T.

Matinée dédicace

La Bibliothèque « Croc'livres » était heureuse d'accueillir Mélanie Fantuzzo le 17 mars 2018 pour une séance de dédicaces. L'auteure est venue nous présenter son second roman : « A bout de course » qui a remporté un vif succès auprès des habitants de la commune. Nous lui souhaitons une réussite littéraire et lui donnons rendez-vous pour le troisième roman !

Marie Olgiati



Rallye des Bornes

Le rallye des Bornes s'est déroulé les 15 et 16 Juin 2018 avec passages sur notre commune.

137 concurrents ont participé à ce rallye national.

11 spéciales étaient au programme de cette édition dont 2 sur le Salève : l'une avec arrivée chez le Tournier et l'autre, une spéciale inédite Reignier – La Muraz avec la spectaculaire traversée d'Arculinge, de La Crétaz et d'Yvre pour finir avec l'impressionnante descente du Fernex.

Félicitations à Didier Duret et sa fille vainqueur du groupe N2 et à tous les autres participants locaux.

Remerciements à Madame Le Maire Nadine Périnet et à son conseil municipal pour leur confiance.

Remerciements également à tous les agriculteurs pour la sécurisation de cette épreuve: Julien Anthonioz, Maurice Bovagne, Pascal Bovagne, Claude Dumont et Roland Pugin.

Jean-Louis Dupont-Descombes et Michel Lemaire





Randonnée Saveurs et Paysages



Dimanche 22 avril

Organisé par la commune de Reignier-Esery, le circuit familial de 14 km, au départ d'Esery et à travers la campagne arrivait cette année dans notre commune, avec un point de passage obligatoire au lieu-dit Chez Lancty, pour sa vue imprenable sur les différents versants de notre commune. Sur ce cône de vue, une présentation de la commune (photos anciennes, population à travers les années, carte communale, etc...) était affichée pour renseigner les promeneurs. Un point d'eau improvisé a été installé pour désaltérer les marcheurs. Un grand merci à l'équipe qui a été mobilisée une bonne partie de ce beau dimanche ensoleillé d'avril.

N.P.

Mont Salève en marches

Cette année Mont Salève en marches aura lieu le dimanche 2 septembre sur l'alpage de la Pile, commune de la Muraz. Des randonnées, des animations, des producteurs et le plaisir de vous retrouver dans un cadre paysager exceptionnel !



Des nouvelles du Syndicat Mixte du Salève (SMS)

Création de paysages sonores à la Croisette.

A la découverte des Paysages Sonores

Animation organisée par le syndicat mixte du Salève, soutenue par le département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Venez écouter les sons de la nature qui nous entourent ! A l'aide d'instruments «nature», recréez ces paysages sonores lors d'un atelier de théâtre d'ombres.

Animation gratuite.

Informations auprès de la maison du Salève :

Téléphone : 04 50 95 92 16

<http://www.maisondusaleve.com>

Le Plateau des Bornes, animations et préservations.

10 Communes du plateau des Bornes ont engagé avec le conseil départemental de la Haute Savoie des actions de préservation et de valorisation dans le cadre d'un contrat Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Plusieurs opérations sont organisées :

- Sentinelles du plateau des Bornes, constituées de bénévoles formés par un agent de police de la nature (ONCFS). Ils sont équipés d'un brassard portant le logo du plateau des Bornes et vont au-devant des usagers pour leur rappeler les règles à respecter.

- Flyer de présentation du Plateau des Bornes pour présenter notre territoire.

- Exposition de photos participative. Du 1er avril au 15 septembre 2018, chacun est invité à proposer ses 5 plus belles photos du plateau des Bornes à alexandre.guillemot@asters.asso.fr

20 photos seront sélectionnées et présentées dans les communes du plateau des Bornes. Plus de renseignements :

www.cen-haute-savoie.org

Renseignements complémentaires auprès du syndicat mixte du Salève, porteur administratif de ces projets : info@syndicat-mixte-du-saleve.fr / 04 50 95 28 42



Cabine téléphonique

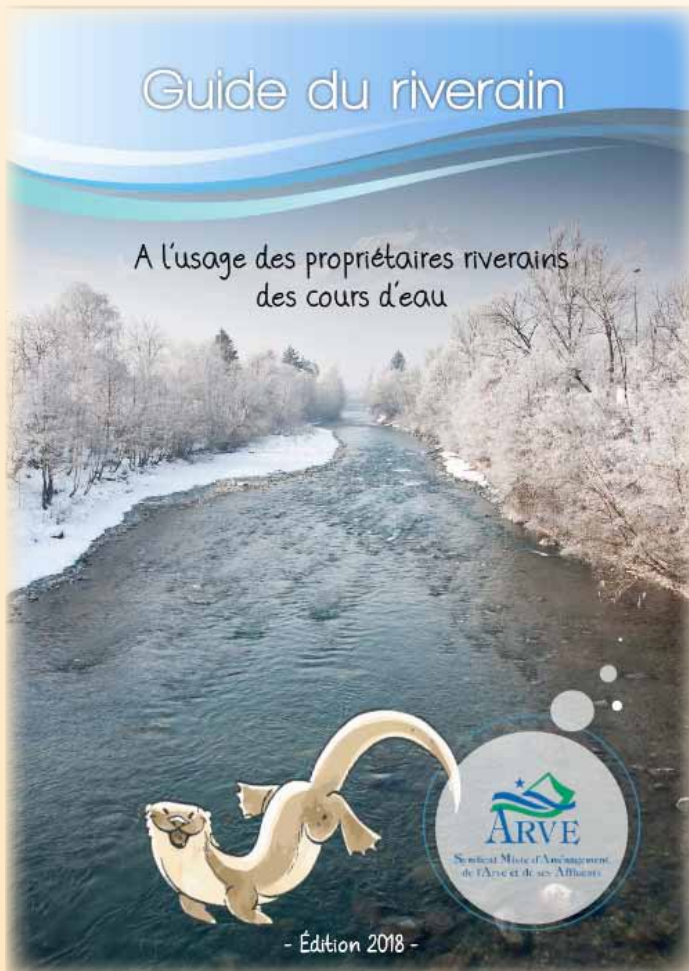
Sur notre commune, il reste une cabine téléphonique devenue sans usage puisque ce type de téléphonie n'est plus employé. Que pouvons-nous en faire ? A priori, la solution la plus évidente est sa démolition. Et pourquoi ne pas la garder pour un autre usage ? Nous avons pensé en faire une boîte à échange : un lieu où on pourrait trouver des livres, des jeux, des CD dont les propriétaires voudraient se débarrasser et qu'ils accepteraient de mettre à disposition du public.

Son réaménagement est donc nécessaire et nos agents techniques pourraient s'en charger : installation d'étagères ou de casiers. Il serait bon aussi de songer à sa décoration extérieure et nous avons pensé à faire appel à vos bons soins et à vos talents. Si parmi vous il y a des artistes qui sommeillent, des peintres, des décorateurs, des graphes, voilà une occasion de vous exprimer. Il pourrait s'agir de décorations même éphémères afin de donner à un maximum d'entre vous le loisir de montrer son savoir-faire. Nous vous invitons à proposer vos idées en mairie.

M-A.D.



Protégeons nos cours d'eau



On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, et que leur entretien incombe à l'État, au département, à la commune ?... Pourtant, la réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des droits mais, également des devoirs. Afin d'éviter de réaliser des opérations d'entretien mal adaptées qui pourraient entraîner des dommages tant pour le milieu aquatique que pour les propriétés riveraines, le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) a réalisé un guide du riverain qui s'adresse aux propriétaires riverains d'un cours d'eau. Il est rappelé également aux riverains de tout cours d'eau qu'ils ne doivent rien jeter dans celui-ci sous peine d'amende.

Ce document décrit de manière synthétique les opérations d'entretien courant qu'ils peuvent mettre en œuvre sans solliciter l'accord des services de la police de l'eau (Etat).

Vous pouvez trouver ce document :

- En version numérique à l'adresse :

<http://www.riviere-arve.org/guide-riverain-20181.pdf>

- En version papier à l'accueil de votre mairie.

Pour plus d'informations, consultez le site :

<http://www.riviere-arve.org/>

E.T.

Bloc-notes

SAMU : tél. 15

Pompiers : tél. 18 ou 112 (portable)

Urgence médicale du Léman : tél. 04 50 49 15 15

Police Secours : tél. 17

Gendarmerie de Reignier : tél. 04 50 95 75 11

Service social de Reignier, 20 Grande-Rue, 74930 Reignier : tél. 04 50 43 44 94

Ouverture du lundi ou vendredi 8h45 - 12h et 13h45 - 17h30 (fermé le jeudi après-midi)

Hôpital CHAL (Centre Hospitalier Alpes Léman), 558 route de Findrol, 74130 Contamine/Arve : tél. 04 50 82 20 00

Hôpital Privé des Pays de Savoie, 19 avenue Pierre Mendès France, 74100 Annemasse : tél. 0826 30 00 74

Clinique des Vallées (neuro-psychiatrie), rue Claude Debussy, 74100 Ville-la-Grand : tél. 04 50 95 48 48

Eau et assainissement : Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, Reignier : tél. 04 50 03 95 46

Dépannage eau : tél. 06 83 74 42 06 – dépannage assainissement : tél. 06 77 04 19 50

Electricité : tél. 0810 050 333 – Dépannage : tél. 0810 333 074

Poste de Mornex, tél. 3631, www.laposte.fr, rubrique bureau de poste, code postal : 74560 La Muraz,

Ouvert : mardi, jeudi : 8h00 à 11h00/16h45 à 18h30, mercredi : 14h00 à 18h30, vendredi : 16h45 à 18h30, samedi : 9h00 à 12h00

Trésor Public / Perception, Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier : tél. 04 50 43 40 55

Pôle Emploi, 21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse : tél. 3949

Presbytère de Reignier : tél. 04 50 43 40 50

Administration communale

- Secrétariat de mairie ouvert mardi 13h-19h, mercredi 9h-12h vendredi : 13h-18h : tél. 04 50 94 51 86
- Permanence du Maire : mardi de 19h à 20h et sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : première semaine de chaque mois (sauf exception) entre 20h et 20h30 selon saison – consulter le tableau d'affichage en mairie et le panneau lumineux

Caractéristiques de la commune

- Altitude de la mairie 640 mètres
- Point culminant
« Les Rochers de Faverges » 1309 mètres
- Superficie 1437 hectares et 62 ares
- Population (janvier 2018) 1073 habitants

La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien
- de la Communauté de Communes « Arve et Salève »

Services divers

- Animaux Secours, Refuge de l'espoir, tél. 04 50 36 02 80, 74380 Arthaz, Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7j/7
- Service de cars : La Muraz – Annemasse Vendredi matin, départ 8h, retour 12h (tous les 15 j)
- Taxi Hervé ROCH : tél. 06 25 94 18 31
- Ordures ménagères : ramassage le lundi matin
- Déchetterie de Reignier, 1496 route des Rocailles, tél. : 09 70 21 09 36. **Rappel : badge indispensable ! du 1^{er} avril au 30 septembre**: du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 **du 1^{er} octobre au 31 mars**: du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Allô service public (réponse aux questions administratives) : tél. 3939
- Impôts service : tél. 0 810 467 687
- Assistante sociale : Mme A.Gardin : tél. 04 50 43 44 94

Relations intercommunales : adhésions aux

- **Communauté de Commune Arve et Salève**, Reignier : tél. 04 50 43 46 14
- Syndicat intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)
- Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)
- Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe
- Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique
- Syndicat Mixte du Salève
- Service Départemental d'Incendie et de Secours

Vie scolaire

- École maternelle et primaire : tél. 04 50 94 54 17
- Cantine et garderie scolaire : tél. 04 50 94 51 86 (Mairie)
- Ramassage scolaire, SM4CC, tél. 04 50 25 63 24 (vers Reignier, Annemasse et Ville-la-Grand)
- Collège public de Reignier : tél. 04 50 43 42 64
- Lycée public des Glières à Annemasse : tél. 04 50 43 93 20
- Lycée technologique Jean Monnet : tél. 04 50 87 18 36

Vie associative

- Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz Président, M. David Clerc : tél. 06 03 90 75 34
- Association des Parents d'Élèves de l'école primaire (APE) Président : M. Olivier Baulet : tél. 06 22 02 44 11
- Association paroissiale Saint-Antoine (ASA) Présidente : Mme Marie-Christine Duret : tél. 04 50 94 50 44
- Association Sports et Loisirs (ASL) Présidente : Mme Viviane Pellet : tél. 04 50 85 04 45
- Association Croc'Livres (Bibliothèque) Responsable : Mme Marie Olgiate : tél. 04 50 94 50 95
- Comité des Fêtes Présidente, Mme Eveline Pattay : tél. 04 50 85 09 63
- Les Muriens Président, M. Edouard Jacquemoud : tél. 07 86 39 49 93
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) S'adresser en mairie : tél. 04 50 94 51 86
- Mission Locale, Annemasse : tél. 04 50 95 20 50
- Société de pêche « L'Amicale des Pêcheurs du Vaison » Président, M. Jean-Marc Zavallone : tél. 04 50 94 45 06



www.lamuraz.com